



**EDITO**

**RSI**

## **LA CONCERTATION ... MAINTENANT**

### **SOMMAIRE**

**Page 1 :**  
RSI La concertation ... maintenant

**Pages 2 et 3 :**  
RSI : Compte-rendu de la réunion de l'intersyndicale du 23 novembre 2017  
Demande d'audience à Madame la Ministre

**Page 4 :**  
Brèves

**Page 5 :**  
Journée FO des ARS

**Page 6 et 7 :**  
INC Recouvrement ... Tout roule !  
Agenda

**Pages 8 et 9 :**  
Compte-rendu INC Recouvrement

Dans le cadre de la reprise des activités du RSI par le Régime Général, un schéma stratégique de transformation (SST) est en cours d'élaboration par les Caisses Nationales depuis plusieurs mois.

Pour ce faire, 15 ateliers se réunissent très régulièrement et produisent des livrables qui ont pour objet de documenter les différentes options en termes d'organisation et de rythme de transformation.

Il revient au Comité de Pilotage Stratégique (CPS), composé des Directeurs de caisses nationales et de la DSS, de décider et arbitrer afin d'arrêter ce SST qui sera publié par la Ministre.

Le SNFOCOS ne demande pas à être associé aux 15 ateliers ni même d'être informé de l'intégralité des scénarii et travaux de ceux-ci, mais s'alarme du manque criant de communication alors même qu'un des ateliers est dédié à « l'accompagnement du changement » !

La demande de l'ensemble des Organisations Syndicales Représentatives est légitime !

**NOUS EXIGEONS QUE LE COMITÉ DE PILOTAGE STRATÉGIQUE PRÉSENTE CETTE MÉTHODOLOGIE ET LES PREMIERS ARBITRAGES RÉALISÉS PAR CETTE INSTANCE DECISIONNELLE.**

Par mesure préventive, nous alertons les Pouvoirs Publics sur une publication du STT sans aucune concertation avec les Organisations Syndicales Représentatives.

**Alain Gautron, Secrétaire Général**

## **AGENTS DE DIRECTION - RSI**

### **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE L'INTERSYNDICALE DU 23 NOVEMBRE 2017**

Une réunion s'est tenue le 23 novembre 2017 entre les syndicats représentatifs d'agents de direction, le directeur de l'Ucanss et le président du Comex. Son objet : les modalités d'accompagnement des agents de direction du RSI et, notamment des directeurs, dans le cadre du projet d'intégration du RSI au sein du régime Général

En préambule, Alain Gautron souhaite rappeler les 3 principes

#### **1 - Principe de représentativité des OS amenées à intervenir dans le cadre du dialogue social**

Il est désormais acquis que seuls les OS représentatives au sein du RSI participeront aux négociations. Un amendement qui sera intégré, précise bien que les organisations non représentative présentes au sein du RSI seront conviées à assister à cette négociation. Bien entendu, il est exclu que toute autre association soit présente à ces débats.

#### **2 - Un accord unique pour l'ensemble du personnel sera conclu**

Afin d'éviter toutes discriminations, un accord unique sera négocié par les OS. Cet accord pourra comporter, à l'instar du régime général, des articles spécifiques pour les agents de direction.

#### **3 – La création d'un espace de dialogue social inter branches**

L'ensemble des fédérations souhaite à l'initiative du SNFOCOS, la création d'un espace de dialogue inter branches pour discuter des conditions de transformation du RSI. En effet, les INC recouvrement, maladie, vieillesse et RSI montrent la divergence des informations qui circulent, le manque de coordination. Elles sont sources de rumeurs et d'incohérences, qui conduisent à un climat anxiogène pour le personnel.

Le Président du Comex est favorable à de telles demandes et, dans le respect du droit social et des compétences de ses collègues Directeurs généraux de Caisses Nationales, il leur soumettra ces propositions.

Didier Malric, Directeur de l'Ucanss, présente **le dispositif qui va être mis en œuvre pour les agents de direction du RSI**, qui doivent être réintégrés au sein des branches du Régime Général.

Ce dispositif va d'abord être mis en œuvre pour les Directeurs, du fait de leur condition particulière de nomination, qui fait intervenir les Conseils d'Administration et qui n'est pas uniquement à la main des Directeurs des branches.

**1 - En décembre 2017 un entretien individuel sera réalisé avec le Directeur du RSI** à sa demande et, avec le Directeur de l'Ucanss, Mme Laure Pellegrini - Directrice Evaluatrice et Michel Mercier DRH Caisse Nationale RSI.

Il s'agit d'un entretien de connaissances du parcours du candidat, de son projet professionnel, de sa volonté d'intégrer tel ou tel poste dans telle ou telle branche. Il ne s'agit pas d'un entretien d'évaluation mais bien de cibler les futures candidatures et orientations du directeur.

**2 - Mi-janvier 2018, consolidation de l'ensemble de ces entretiens par l'Ucanss.**

**3 - Fin janvier 2018, un 2ème entretien avec la ou les Caisse Nationales de repositionnement possible.**

Avec le candidat, les Caisses Nationales feront l'examen des champs du possible et envisageront les éventuelles alternatives.

Didier Malric nous fait part de **trois observations** :

1 - il ne s'agit pas d'entretiens de recrutement car le vote du conseil futur ne le permet pas,

2 - cette procédure n'interdit en rien les postulations spontanées par les Directeurs,

3 - cette procédure sera ensuite étendue aux Agents Comptables puis à l'ensemble des Agents de Direction selon une planification qui reste à établir.

Le président du Comex et le Directeur de l'Ucanss tiennent à préciser que la spécificité des postes de Directeurs, d'Agents Comptables et d'Agents de direction oblige à entamer une telle démarche pour cette catégorie de personnel mais, l'ensemble du personnel du RSI, cadres et agents bénéficieront de cette procédure de recueil de vœux et de l'accompagnement de leur repositionnement.

Alain Gautron intervient pour relever l'intérêt de cette démarche mais il souligne l'inquiétude que cela peut provoquer au sein du personnel, notamment pour les cadres de voir traiter en priorité les départs des AD.

D'autres représentants syndicaux demandent que les Médecins Conseils Régionaux soient également associés à ce type de démarche.

Le Président du Comex transmettra cette demande au Directeur Général de la CNAMTS qui l'a certainement envisagé.

## RSI

### DEMANDE D'AUDIENCE À MADAME LA MINISTRE



Madame Agnès BUZYN,  
Ministre des Solidarités et de la Santé

14 Avenue Duquesne,  
75350 PARIS

Paris, le 28 novembre 2017

Madame la Ministre,

Je me permets de solliciter une audience auprès de votre Cabinet, concernant l'intégration des activités du RSI par le régime général.

Un schéma stratégique de transformation (SST) est en cours d'élaboration par les Caisses Nationales depuis plusieurs mois. Pour ce faire, des ateliers se réunissent et produisent des livrables qui ont pour objet, de documenter les différentes options en termes d'organisation et de rythme de transformation.

A ce jour, le manque de communication sur ces ateliers envers les organisations syndicales représentatives est préjudiciable et inacceptable.

Afin de pallier ce dysfonctionnement majeur, je souhaiterais que le comité de pilotage stratégique, nous présente cette méthodologie et les premiers arbitrages réalisés.

Je vous remercie de bien vouloir m'accorder un rendez-vous et vous prie Madame le Ministre, de recevoir mes sincères salutations.

Le Secrétaire Général,

Alain GAUTRON

## NOMINATION À LA CNAF



**Vincent Mazauroic** a été nommé **Directeur Général de la CNAF** sur proposition d'Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, lors du Conseil des Ministres du 22 novembre dernier. Il a pris ses fonctions ce lundi 27 novembre. Administrateur Général, passé par les bancs de l'ENA, il a débuté en tant que chargé du bureau « affaires particulières et affaires internationales » à la Direction Générale des Impôts du Ministère du Budget de 1990 à 1997. Puis, jusqu'en 1999, il est nommé adjoint au Directeur des services fiscaux de Paris-Ouest, et jusqu'en 2000, il prend un poste de chef de bureau à la Direction de la Législation Fiscale au Ministère de l'Economie.

Entre 2000 et 2002, il assume la fonction de conseiller technique « fiscalité » au sein des cabinets du Ministre de l'Economie Laurent Fabius et de la Secrétaire d'Etat au Budget, Florence Parly. Ensuite, il enchaîne plusieurs postes de sous-directeur et de chef de service à Bercy de 2002 à 2012. En 2012, il est nommé Secrétaire Général du Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement et du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Depuis 2014, il était Directeur Général Adjoint des finances publiques au Ministère de l'Action et des comptes publics.



## BIENVENUE CHEZ NOUS

Nous nous félicitons de la promotion de **Madame Catherine Lorphelin**, Directrice de Gestion du Réseau de l'ACOSS jusqu'au 30 septembre 2017, **au sein de l'URSSAF de Haute Normandie** en qualité de Directrice de Carrière sur le site de Dieppe à compter du mois d'octobre 2017.

Nos efforts pour la préservation de ce site potentiellement menacé de fermeture n'ont pas été vains.

La Direction de l'ACOSS nous avait assuré qu'aucune décision de fermeture n'était prise et que « ... si une décision était prise à l'avenir, elle ne pourrait être mise en œuvre que de façon très progressive, au gré des départs et en tenant compte des contraintes personnelles des salariés... ». Cette nomination permet de conforter ces propos sur la pérennité du site et de redonner espoir aux agents qui étaient toujours inquiets.



Depuis la création des Agences Régionales de Santé en 2010, le SNFOCOS est très impliqué dans ces institutions assimilées à des organismes de Sécurité sociale et où travaillent environ 2000 collègues sous convention collective UCANSS et 8000 fonctionnaires.

Chaque année le SNFOCOS rassemble son réseau d'élus pour une journée d'échanges à la Confédération avec les camarades de la fonction publique.

Les camarades remontent les difficultés notamment celles engendrées par toujours plus de suppressions de postes et de réduction des coûts. Comme nous l'avions dénoncé également dans un récent article, les **ARS** sont sans cesse en réorganisation ce qui perturbe autant les salariés que l'application des politiques publiques de santé. Peut-être plus qu'ailleurs nous rencontrons des directions qui semblent vouloir organiser leur pouvoir selon leur envie. Ici un directeur arrive et veut tout réorganiser pour retrouver l'environnement de travail tel qu'il le connaissait dans son ancien poste, là un directeur décide de ne pas appliquer un accord local, ailleurs encore les IRP décident de mettre leur directeur au tribunal pour non respect des règles du dialogue social, bref beaucoup trop d'exemples qui laissent à penser que certains pensent encore agir en toute impunité. Force Ouvrière ayant gagné les dernières élections, cela ne se passe forcément toujours de cette manière.

**Eric Gautron, Secrétaire National en charge des ARS**  
- [Twitter](#)

**ARS**

## JOURNÉE FO DES ARS



Le 23 novembre 2017,

Madame Agnès Buzyn,  
Ministre des Solidarités et de la Santé,  
14, Avenue Duquesne,  
75350 Paris

Madame la Ministre,

Nous vous remercions pour cette rencontre avec les agents de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes.

Nous profitons de cette opportunité pour vous faire part du mal être au travail ressenti par le personnel de l'agence et amplifié depuis le regroupement des deux régions Auvergne et Rhône-Alpes.

Ce personnel, issu en majeure partie de la Fonction publique et des organismes de sécurité sociale, est compétent, dévoué et attaché au service public.

Il exprime cependant sa lassitude et sa démotivation dans un contexte perdurant d'instabilité organisationnelle et managériale, de baisse des effectifs avec pour corollaire un accroissement des charges de travail.

Les mesures drastiques qui se dessinent pour 2018 sont de nature à renforcer les inquiétudes qui pèsent sur l'avenir.

Aussi, afin d'assurer au mieux les missions confiées aux ARS en général et à l'ARS Auvergne Rhône-Alpes en particulier, de satisfaire les attentes de la population (usagers, professionnels de santé, assurés sociaux), de veiller à la répartition équitable des services sur l'ensemble du territoire, FORCE OUVRIERE compte sur votre intervention pour plaider en faveur d'une attribution de moyens tant humains que financiers nécessaires à l'accomplissement d'un service public de qualité.

Comptant sur votre soutien, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Les représentants FORCE OUVRIERE

[syndicat-fo-privé-ars-ara@ars.sante.fr](mailto:syndicat-fo-privé-ars-ara@ars.sante.fr)

**Lettre remise en main propre à Madame La Ministre par les représentants FO**





## INC RECOUVREMENT DU 22 NOVEMBRE 2017

### PERPLEXITÉ ET CONFUSION : COMMENT ROULER SANS ROULER TOUT EN FAISANT CROIRE QUE ... TOUT ROULE !

Le troisième point à l'ordre du jour de l'**INC recouvrement du 22 novembre 2017** portait sur le renouvellement du marché national des véhicules.

Un compte rendu sur les autres points de cette INC particulièrement fournie sera fait séparément (voir ci-dessous).

Nous avons déjà questionné de nombreuses fois l'ACOSS sur ce sujet et avons obtenu au fil du temps des réponses variables. Le marché actuel arrive à échéance en octobre 2018, il est effectivement grand temps de se pencher sur le futur marché.

A l'occasion du renouvellement, la branche souhaite tenir compte de la responsabilité environnementale, des contraintes budgétaires de la branche, qui ne sont pas encore connues, et des préconisations de l'Etat pour la gestion de son parc automobile qui ne s'appliquent pourtant pas à nos organismes, exception faite de l'ACOSS... l'exercice est donc périlleux !  
**Notre œil facétieux ne manquera pas de relever cependant que la Circulaire du Premier Ministre du mois d'avril relative au parc automobile de l'Etat parle d'avantage en nature pour les véhicules à usage mixte et non de participation financière, tant qu'à respecter des préconisations qui ne nous concernent pas, respectons-les jusqu'au bout !**

Pendant le recensement et l'analyse de l'existant, toujours en cours, l'ACOSS a déjà émis le souhait de se réorienter vers une politique d'achat des véhicules sur une durée de 3 ans, en privilégiant le remplacement en premier lieu des véhicules les plus anciens et de ceux ayant le kilométrage le plus élevé.

Elle demande à ce que soient favorisés le covoiturage, l'usage des transports en commun, les visio et audio conférences et l'acquisition de véhicules hybrides et électriques pour la flotte à usage professionnel.

Enfin, elle veut s'engager dans une « trajectoire de réduction des dépenses liées à son parc automobile », toujours en favorisant le covoiturage, les modes de transports alternatifs, en encadrant les caractéristiques techniques des véhicules (essence), en standardisant les équipements et ... en réintroduisant la limitation des kilomètres personnels à 15 000.

Selon les propos tenus en instance, il n'y a pas pour le moment « d'objectif fixé » en termes de pourcentage de réduction des frais concernant la flotte automobile. Ceci ne manque pas de nous surprendre, nous avons cru entendre que dans une note de cadrage transmise aux organismes pour le recensement de l'existant et des besoins, un objectif de réduction de 20% était clairement mentionné, nous avons dû nous tromper, dont acte.

Ceci étant dit, regardons les chiffres actuels communiqués par l'ACOSS :

- 1 900 véhicules dont 65% en usage mixte soit 1 265, jusque-là nous suivons.
- 63 % pour les inspecteurs, 7% pour les agents de direction, 6% pour les autres profils et 24% de véhicules de service, là nous sommes déjà perdus puisqu'en comparant les chiffres, nous voyons que pour les véhicules attribués la distinction véhicule de service/véhicule de fonction n'est plus effectuée.
- Coût moyen annuel de la flotte : 9 millions d'euros, après déduction de la participation financière des agents (précision demandée par le SNFOCOS en instance puisque celle-ci représente un montant non négligeable de plus

## AGENDA

**5 décembre**

RPN CPPNI

**6 décembre**

INC Branche

Retraite

**7 décembre**

Commission

Permanente

Professionnelle des

Agents de Direction

du SNFOCOS

**13 décembre**

Bureau National du

SNFOCOS

**14 décembre**

Commission

Permanente

Professionnelle des

ACERC

**9 janvier**

Bureau National du

SNFOCOS

**Du 1<sup>er</sup> au 4 octobre  
2018**

Congrès du  
SNFOCOS à la  
Rochelle

de 2 millions d'euros chaque année). Rapporté au nombre de véhicules, le coût unitaire moyen est donc 4 737 euros/an.

- Roulage moyen des véhicules 20 062 kms par an.

L'ACOSS n'a pas été en mesure de nous communiquer les chiffres en ce qui concerne le nombre de véhicules à usage mixte pour lesquels le seuil des 15 000 kilomètres personnels aurait été franchi sur le marché actuel.

Pour la communication de ces éléments, il convient, dans un souci de cohérence, que ce seuil soit évalué sur la durée totale de mise à disposition et non année par année, un salarié ayant parcouru 10 000 kilomètres personnels une année et 20 000 kilomètres personnels l'année suivante devant être retenu comme ayant dans les faits parcourus 15 000 kilomètres personnels en moyenne, c'est une évidence, mais il nous a semblé utile de le préciser.

En réponse à cette question il nous d'ailleurs été répondu que ce n'étaient pas précisément les véhicules ayant un fort kilométrage qui avaient attiré l'attention de l'ACOSS mais ceux en ayant très peu. Dans ces conditions, on ne comprend pas bien en quoi la réintroduction de la limitation des kilomètres personnels parcourus serait une solution pour la maîtrise des coûts !

De plus, nous avons une nouvelle fois rappelé qu'il nous semblait, en premier lieu, plus opportun d'effectuer une gestion rationnelle des déplacements effectués à titre professionnel, en cessant par exemple d'envoyer des inspecteurs à l'autre bout de la France en voiture pour effectuer des contrôles, là où les collègues à proximité pourraient très bien en être chargés !

En ce qui concerne la politique d'achat et de renouvellement du marché sur 3 ans, à notre demande, il nous a été indiqué que les choix seraient faits dès le départ et que les organismes n'auraient donc pas à se poser la question tous les 3 mois de savoir quels véhicules changer, dans quelles conditions et dans quels délais, ce qui n'est absolument pas gérable tant pour les services logistiques locaux que pour les utilisateurs.

**Il nous a semblé évident de préciser que si l'ACOSS envisageait de mettre les véhicules à disposition sur une durée supérieure à 5 ans, il ne fallait pas oublier de diminuer la participation financière des agents conformément aux textes applicables et donc de la recalculer sur la base 9% et non pas sur 12% comme c'est le cas actuellement, dès le franchissement du seuil des 5 ans.**

Après discussion, il nous a bien été confirmé que les informations précédentes concernant les possibilités de choix laissées aux agents sur le type de véhicule mis à disposition, émanant pourtant de l'ACOSS, n'étaient plus d'actualité. En clair, nous serons dans le même « cadrage » qu'aujourd'hui, un modèle de véhicule pour les inspecteurs, un modèle pour les agents de direction.

Aucune précision sur le type de véhicule ou la motorisation n'a pu nous être donnée, les recensements des besoins des organismes n'étant pas terminés d'une part et les contraintes budgétaires étant encore inconnues d'autre part. Un seul point semble acté, ce seront des véhicules « essence ».

Il subsiste encore aujourd'hui beaucoup d'inconnues en ce qui concerne le nouveau marché à venir, rien n'est encore clairement fixé à ce jour.

**Le SNFOCOS, notamment dans le cadre de sa prochaine rencontre avec Mr le Directeur de l'ACOSS au mois de janvier 2019, ne manquera de défendre ce dossier.**

**Emmanuelle Lalande, Secrétaire Nationale en charge du Recouvrement et de la Formation Professionnelle**



# INC RECOUVREMENT DU 22 NOVEMBRE 2017

## COMPTE-RENDU

Les points à l'ordre du jour de cette INC étaient au nombre de 3 :

- La transformation du RSI
- La DSI 2018
- Le renouvellement du marché national des véhicules (voir article ci-dessus)

### La transformation du RSI

En préambule de la présentation du document de travail, **le SNFOCOS, en la personne de son Secrétaire Général, a exigé que toutes les questions concernant la transformation du RSI soient étudiées dans une seule instance nationale, en présence des représentants des 3 Caisses Nationales concernées, de l'Ucanss et des syndicats représentatifs, le sujet ne concernant pas seulement la branche recouvrement. Les autres organisations syndicales nous ont suivies sur ce point.**

Les questions qui se posent sont nombreuses devant ce défi d'ampleur et la réussite du projet nécessite une appréhension globale des décisions et des schémas retenus. Le nombre de salariés qui devraient intégrer les différentes branches n'est pas encore connu, le schéma de l'organisation des services est encore en réflexion, tout reste à faire.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les caisses du RSI changent de nom et deviennent « caisses nationale et locales déléguées pour la Sécurité sociale des travailleurs indépendants », les caisses nationales du RG assurant le pilotage des missions tandis que les caisses déléguées exerceront les mêmes missions qu'aujourd'hui. Les agents du RSI resteront salariés des caisses déléguées. Le centre de paiement du RSI deviendra l'Urssaf.

**Il convient donc d'attendre la prochaine INC spécifique RSI afin d'y voir plus clair.**

### La DSI 2018

Sur ce point, deux INC spécifiques DSI étaient prévues au calendrier de l'année 2017, une seule a eu lieu au mois de juin. La également, le sujet méritait donc une INC dédiée compte tenu de la réorganisation profonde qui va intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le document présenté comprend à peine 2 pages et demi avec 2 grands schémas là où le document de présentation de l'INC de juin en comprenait 71.

Peu d'informations ont été données, elles concernent les mobilités demandées par les agents et celles accordées à ce jour, sachant que l'organisation détaillée des services n'est pas encore finalisée. Le secrétariat général assurera le pilotage de nombreuses fonctions, avec des pilotes répartis sur différents sites.

### « Questions diverses »

Compte tenu de la densité du programme et de la durée des échanges, les questions diverses, pourtant posées préalablement à l'instance, n'ont pas toutes pu être abordées. L'Acoss et l'Ucanss se sont engagées à nous fournir des réponses écrites rapidement, notamment en ce qui concerne le retrait des cartes professionnelles des inspecteurs (voir article dans la LM du 19 octobre dernier) et les « initiatives locales » prévoyant la mise en place d'un « questionnaire de satisfaction suite à contrôle » !

## Transfert du recouvrement des cotisations des VRP multcartes aux Urssaf au 1er janvier 2018

Par un mail du 13 novembre 2017, une information a été diffusée aux pilotes contrôle, RAF, production et agents comptables des Urssaf et CGSS, concernant le transfert du recouvrement des cotisations dues au titre de l'activité de l'emploi des VRP multcartes à l'Urssaf Ile de France.

Aucune information n'a été communiquée préalablement aux instances syndicales nationales, contrairement à ce qui s'était passé en prévision de l'intégration des personnels des organismes complémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette information est pourtant bien confirmée, 30 agents de la CCVRP intégreront l'Urssaf Ile de France au 1<sup>er</sup> janvier 2018, en conservant à priori leurs missions actuelles. **Affaire à suivre pour connaître les conditions exactes de cette intégration.**

## Intégration des personnels de l'Agessa et de la Maison des Artistes à l'Urssaf du Limousin au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Là encore, aucune information n'a été communiquée préalablement aux instances syndicales nationales. Si depuis 2014, l'Urssaf du Limousin était en charge du recouvrement forcé pour ces 2 organismes, il n'a jamais été annoncé que ces structures seraient intégrées à l'Urssaf de Limousin.

Cette information est pourtant bien confirmée, pour une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. **Nous ne manquerons pas de demander des informations complémentaires en ce qui concerne les modalités pratiques de cette intégration.**

**Emmanuelle Lalande, Secrétaire Nationale en charge du Recouvrement et de la Formation Professionnelle**

---

SUIVEZ-NOUS SUR  
LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT  
SUR [FLICKR](#)

## NOS PARTENAIRES

